

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 18 avril 2024

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 29 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Christian BURLE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Laurent SIMON - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

François BERNARDINI représenté par Martial ALVAREZ - Olivier FREGEAC représenté par Arnaud MERCIER - Vincent LANGUILLE représenté par Georges CRISTIANI - Georges ROSSO représenté par Gaby CHARROUX - Michel ROUX représenté par Amapola VENTRON.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Emmanuelle CHARAFE - Jean-Pascal GOURNES - Éric LE DISSES.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

IVIS-003-16047/24/BM

■ Attribution d'une subvention à l'association "Pegase" - Approbation d'une convention - MGDIS n°8852 et n°5942

87941

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Un pôle de compétitivité rassemble sur un territoire bien identifié et sur une thématique ciblée, des entreprises, grands groupes, PME, ETI, des laboratoires de recherche et des établissements de formation. Les pouvoirs publics nationaux et locaux sont étroitement associés à cette dynamique collaborative.

Créés en 2004, les pôles de compétitivité ont vocation à soutenir l'innovation en favorisant le développement de projets collaboratifs de recherche et développement (R&D) particulièrement innovants. Ils accompagnent également le développement et la croissance des entreprises membres du pôle, grâce notamment à des actions de soutien pour la mise sur le marché de nouveaux produits, services ou procédés, issus des résultats des projets de recherche et développement et en aidant les entreprises impliquées à prendre une position de premier plan sur leurs marchés, en France et à l'international.

L'association PEGASE est la structure juridique qui porte et assure la gouvernance du Pôle dénommé « SAFE ». SAFE est le pôle de compétitivité français positionné sur les filières Aéronautique & Spatial, Sécurité & Sûreté, Défense et Environnement (risques & résilience). Fort de ses implantations en Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur et Auvergne-Rhône-Alpes, il anime un réseau de 500 adhérents dont 70 basés sur le territoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence : 53 PME ou TPE, 7 grands groupes, 17 Académiques et 3 établissements publics utilisateurs finaux de solutions de sécurité (SDIS 13, ENSOSP, Sécurité Civile). Sur l'ensemble, 65% des adhérents sont des industriels.

SAFE Cluster est un des 3 pôles de la filière nationale aéronautique et spatiale.

Le pôle est également un contributeur actif des travaux du Contrat Stratégique de la filière Industries de Sécurité, filière industrielle de sécurité qui a été mise en place par le Premier Ministre pour identifier les enjeux clés de la filière et les engagements réciproques de l'Etat et des industriels afin de mettre en œuvre des propositions concrètes.

SAFE participe aux travaux menés en coopération avec le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire. Il est membre du réseau des Pôles européens de Sécurité et collabore aux programmes de recherche et développement de la Commission Européenne.

Comme tous les pôles de compétitivité, le Pôle SAFE accompagne les entreprises adhérentes dans leur développement, notamment sur l'émergence de nouveaux marchés, l'effort d'innovation et les facteurs de croissance.

Le projet global du pôle vise à l'émergence et à la construction de projets innovants, au développement du réseau des adhérents, au pilotage et au management de la structure ainsi qu'à l'accompagnement des entreprises adhérentes.

Dans un souci de recentrage et de lisibilité, le pôle a décidé de limiter à 4 le nombre de domaines d'activités stratégiques, lesquels sont les suivants :

- Aéronautique.
- Spatial.
- Sécurité.
- Défense.

Au-delà des actions présentées dans la délibération IVIS-001-15192/23/BM (dossier MGDIS 6014 et 5952) et pour lesquelles le bureau de la Métropole a émis un avis favorable en date du 7 décembre 2023, le Pôle SAFE sollicite également un soutien de la Métropole, objet du présent rapport, pour les deux projets suivants au titre de l'exercice 2024 :

- Ecologie Industrielle et Territoriale : Le Pôle SAFE a initié en 2021 une action d'Ecologie Industrielle et Territoriale (EIT) auprès des acteurs de la filière aéronautique et spatiale. La 1^o phase a permis d'accompagner vers l'excellence opérationnelle et environnementale une grappe pilote de 5 PME autour d'Airbus Helicopters.

En 2024, est prévue la poursuite du suivi de cette première grappe mais également le lancement d'un second programme d'accompagnement à travers une action d'Ecologie Industrielle Territoriale « de proximité » sur le Technoparc des Florides en collaboration avec Daher. A cet effet, des pistes de réflexion ont été identifiées autour des thématiques mobilité, logistique, moyens humains et matériels, eau, énergie et déchets.

L'association a été soutenue l'an dernier, elle souhaite poursuivre son action et sollicite en conséquence l'attribution d'une subvention au titre de l'exercice 2024, dossier MGDIS N°5942. Après instruction, il est proposé d'attribuer à l'association PEGASE une subvention d'un montant de 5 000 €.

Cette subvention représente 3.3% du coût total prévisionnel de l'action (hors contributions volontaires).

- « Médical Delivery GHT 13 » : Au cours de l'année 2023, le Pôle SAFE a organisé des rencontres avec différents territoires pour identifier des intérêts et besoins. Trois réunions d'échanges avec le Groupement Hospitalier de Territoire du 13 (GHT13), ont été organisées. L'agence Régionale de la Santé (ARS) a été associée.

Un projet a été défini visant à organiser une démonstration de solutions aériennes légères (drones, ballons, ULM) pour simuler le transport d'échantillons sanguins. L'ARS a confirmé son soutien.

La ligne pilote choisie est celle reliant Aix-en-Provence à Pertuis. En fonction des solutions évaluées (plus légères ou plus lourdes que l'air), les trajets de démonstration seront différents. En effet les solutions plus légères que l'air, de type ballons, pourront survoler des zones urbanisées contrairement aux drones. La faisabilité des démonstrations est nécessairement soumise à l'autorisation des autorités aériennes.

Le projet sera piloté par un Comité de Pilotage (COPI) qui sera le Groupe de travail qui a travaillé sur le projet en 2023, enrichi de nouveaux membres. Ce COPI sera composé de : APHM – Centre hospitalier Aix-en-Provence – Centre hospitalier Pertuis – ARS – Métropole Aix-Marseille-Provence (Directions du développement économique et mobilité) – Région Sud (Direction économie et logistique) – C2RD – SAFE.

Pour réaliser cette action, un appel à manifestation d'intérêt sera lancé en mai 2024. Un comité de sélection se réunira au mois de juillet pour déterminer la ou les entreprises retenues pour réaliser l'expérimentation précitée.

L'association souhaite réaliser son action et sollicite en conséquence l'attribution d'une subvention au titre de l'exercice 2024, dossier MGDIS N°8852.

Après instruction, il est proposé d'attribuer à l'association PEGASE une subvention d'un montant de 60 000 €.

Cette subvention représente 42.8 % du coût total prévisionnel de l'action (hors contributions volontaires).

L'Agenda du Développement Economique, renouvelé en juin 2022, a positionné la Métropole comme une Métropole innovante, territoire d'expérimentation et priorise la filière aéronautique parmi les 6 filières d'excellence du territoire.

Ces deux actions viennent renforcer la dynamique engagée par la Métropole pour accroître la compétitivité des entreprises et de la filière aéronautique.

N° du dossier	Association	Budget prévisionnel global 2024 (HCV)	Budget Prévisionnel action 2024 (HCV)	Subvention sollicitée	Subvention Proposée	Convention d'objectifs
00008852	Association Pégase Pôle SAFE « Médical Delivery GHT 13 »	3 772 847 €	140 000 €	60 000 €	60 000 €	Oui
00005942	Association Pégase Pôle SAFE Action EIT phase	3 772 847 €	149 950 €	10 000 €	5 000 €	Oui

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° ECOR-001-12062/22/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2022 portant actualisation de l'Agenda du Développement Économique ;
- La délibération n° FBPA-042-15297/23/CM du Conseil de la Métropole du 7 décembre 2023 approuvant le règlement budgétaire et financier modifié.

Où le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- La volonté de la Métropole Aix-Marseille-Provence de soutenir un certain nombre d'associations à caractère économique et notamment les pôles de compétitivité, qui mènent à l'échelle de son territoire des actions pertinentes en cohérence avec les principaux axes de sa politique de développement économique ;

- L'intérêt pour la Métropole Aix-Marseille-Provence de voir se développer sur son territoire des initiatives d'Ecologie Industrielle Territoriale visant à optimiser les ressources et accélérer la transition écologique des zones d'activité ;
- L'intérêt pour la Métropole d'encourager le développement d'innovations technologiques permettant d'évaluer de nouveaux services ou usages et de se positionner comme un territoire d'expérimentations.

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention d'un montant de 65 000 euros à l'association PEGASE au titre de l'exercice 2024, réparti de la façon suivante :

- 60 000 euros au titre de l'action Médical Delivery GHT 13.
- 5 000 euros au titre de l'action Ecologie Industrielle et Territoriale.

Article 2 :

Est approuvée la convention d'objectifs à conclure avec à l'association PEGASE ci-annexée.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant, est autorisé à signer cette convention et tous les documents y afférents.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de l'exercice 2024 pour 80% et de l'exercice 2025 pour 20% en section de fonctionnement, chapitre 65 - fonction 67 - nature 65748.

Ces crédits relèvent de la politique « Développement économique, innovation attractivité territoriale », de la sous-politique « Innovation, filières stratégiques, enseignement supérieur et recherche » et du programme « Innovation, filières stratégiques, enseignement supérieur et recherche » et seront exécutés par le service gestionnaire 4SFDT.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Conseiller Délégué,
Industrie

Jean-Pascal GOURNES